



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Marché d'exploitation des installations climatiques et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien de la ville de Castelnaudary 2019-2024
Avenant n° 4

Décision N° 2023-205

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°14 du 24 janvier 2018 : article 7.4.1,

CONSIDERANT la nécessité d'inclure au marché d'entretien les nouveaux équipements installés dans divers sites mentionnés à l'avenant 4.

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES –ENGIE COFELY sise 34960 MONTPELLIER un avenant n° 4 au marché d'exploitation des installations climatiques et de production d'eau chaude sanitaire avec gros entretien pour les montants suivants :

- P 2 : plus-value de 3 036,00 € HT /an
- P3 : plus value de 2 240,00€ HT/an

Les nouveaux montants annuels après avenant 4 sont donc :

- P 2 : 32 821,00 € HT par an.
- P3 : 11 904,00 € HT par an
- Prestation Supplémentaire Eventuelle 2 : traitement chimique curatif : 850,00€HT /site et au besoin

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 07 septembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 11/09/2023
Reçu en préfecture le 11/09/2023
Publié le 12 SEP. 2023
ID : 011-211100703-20230907-DEC2023205-CC